

L'édito

URGENCE DE REFONDER L'ÉCOLE PUBLIQUE

Chaque rentrée scolaire est comme un nouveau départ dans la scolarité de son enfant. Celle-ci s'ouvre dans un contexte politique nouveau. Le gouvernement affiche son intention de faire de l'éducation et de l'école des priorités nationales. Une grande loi d'orientation et de programmation devrait ainsi être discutée à l'automne. Mais les premières mesures d'urgence prises restent timides. Les 1000 postes supplémentaires créés pour les écoles primaires, se traduisent par 13 postes dans notre département, ce qui est loin de faire le compte pour amorcer le changement attendu.

Il faut prendre la mesure du désastre créé par les suppressions successives depuis 5 ans : 80 000 dont 14 000 pour cette rentrée. Dans notre département, ce sont 125 classes et postes en primaire qui sont concernés et plus de 200 dans le secondaire, en particulier dans l'enseignement professionnel. Ces restrictions touchent particulièrement la scolarisation en maternelle des 2-3 ans, les ZEP des quartiers populaires, là où les enfants et les jeunes n'ont que l'école pour apprendre.

Une autre conception de l'école doit prévaloir. Ce n'est pas moins, mais plus et mieux d'école dont nos enfants ont besoin pour réussir.

Cela passe aussi par une remise en cause de la logique de concurrence, de sélection et de méritocratie qui prévaut de la maternelle au lycée sous l'impulsion des gouvernements précédents. La refondation de l'école promise et affichée par le nouveau ministre de l'Éducation doit s'appuyer sur une véritable relance du soutien et de la remédiation scolaire (Rased, Segpa, ...) et de l'éducation prioritaire. Il s'agit de s'attaquer aux causes de l'échec scolaire.

La FCPE Val-de-Marne revendique un service public d'éducation nationale de qualité, permettant l'épanouissement de tous les élèves et le bien vivre ensemble.

Pour cela, c'est d'un véritable plan d'urgence pour l'école dont le Val-de-Marne a besoin. C'est pourquoi nous appelons tous les parents à prendre leur place au sein des Conseils de Parents d'Elèves FCPE de chaque établissement scolaire (bulletin d'adhésion en page 8), pour une école publique ambitieuse, plus juste et plus démocratique.

Ali Aït-Salah

Président de la FCPE 94



ET LES L'école parents



12 et 13 octobre : les parents votent

En octobre, les parents élisent leurs représentants aux conseils d'écoles et aux conseils d'administrations. C'est un scrutin ouvert à tous, quelle que soit sa nationalité, où les deux parents sont électeurs et éligibles. Nous vous invitons à être candidats sur les listes présentées par la FCPE. Elles sont constituées lors de l'assemblée de rentrée convoquée par le conseil local de chaque établissement scolaire. Vous pouvez également contacter la FCPE 94 qui vous aidera à constituer une liste FCPE.

> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE RENTRÉE
Judi 20 septembre 2012 à 20 heures
Maison départementale Michel Germa
11-13 rue des Archives, Créteil

L'école & les parents - N° 127 - septembre 2012

Editions du CDPE 94 - 8 rue de la Commune 94800 Villejuif

Tél : 01 46 77 01 01 - Fax : 01 46 77 83 80 - Courriel : fcpe94@wanadoo.fr - Site : www.fcpe94.org

Directeur de la publication et gérant : Ali Aït-Salah - Coordination : Gilles Poletti - Rédaction : A. Aït-Salah, G. Bailleux, L. Barre, J. Bibard, S. Bourret, E. Chareix, C. Fardoux, M. Jacob, P. Jaloustre, T. Lerch, G. Poletti, L. Tétel.

Crédit photos : © Jean Moulin, M. Aumercier, DR - Maquette : Stéphane Assad - Impression : imprimerie Grenier
Journal trimestriel - Abonnement annuel : 6,50 € - Commission paritaire n° 0214G84859 - ISSN : 0291-669X

Qu'est-ce que la FCPE ?

Fondée en 1947, et reconnue d'utilité publique, la FCPE est, par le nombre de ses adhérents, la première fédération de parents d'élèves. La FCPE est présente dans la plupart des établissements où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter leurs parents.



Témoignages

... Mobilisation victorieuse à Bonneuil

Rentrée 2011 : 18 enfants de moins de 3 ans n'avaient pas de place à la maternelle Henri Arlès, l'inspection académique ne comptabilisant pas les moins de 3 ans, même en ZEP ! Les familles, déterminées, ont occupé l'école avec la FCPE, des élus et des habitants du quartier, et couvert la façade de messages et de dessins des enfants. Au bout d'une semaine l'inspection académique a ouvert une classe. Et depuis il y a une équipe FCPE dans l'école !

Les parents FCPE d'Henri Arlès

... Ouverture de classe à Sucy

Avec en moyenne 27,4 élèves par classe en élémentaire, les parents de l'école des Bruyères sont intervenus toute l'année en mairie, à l'inspection, à l'académie pour démontrer la nécessité d'une classe supplémentaire. Au final, après un argumentaire de trois pages remis en délégation à la direction départementale, l'ouverture a été accordée le 19 juin pour la rentrée 2012.

Philippe Jaloustre, FCPE Bruyères

... Congé-maternité remplacé à Champigny

Un professeur de français en congé maternité n'était toujours pas remplacé au bout de deux mois.

Sur proposition de la FCPE les parents de la classe se sont fait entendre auprès du rectorat, par envoi massif d'e-mails, fax... Très rapidement un professeur a été nommé. Hasard ? Nous pensons plutôt que l'action collective des parents organisée par la FCPE a permis ce résultat !

Caroline Dessalines, FCPE collègue Willy Ronis

... Constitution d'une équipe à Chevilly-Larue

A l'ouverture du nouveau lycée à la rentrée 2011 pour accueillir 8 classes de 2nde, quelques parents volontaires ont décidé de former un conseil local FCPE. Lors de la première assemblée générale, 12 participants ont adhéré, et ont ainsi pu représenter les parents à tous les conseils de classe et au Conseil d'Administration, et participer au choix d'un nom pour le nouveau lycée : Pauline Roland.

Sophie De Rapper, FCPE Pauline Roland



Trois raisons d'adhérer à la FCPE ?

Rejoindre un groupe de parents qui se réunit régulièrement pour débattre de tout ce qui concerne la classe, l'établissement, le système éducatif... Parce que les questions ou les problèmes rencontrés sont rarement isolés, intégrer la FCPE favorise un échange constructif et permet si besoin une action collective.

Être actif au sein de la communauté scolaire de son enfant. La FCPE joue un rôle important dans les instances décisionnaires de l'établissement. Un adhérent est désigné, en général dans la classe de son enfant, pour servir de relais entre l'ensemble des parents et l'équipe enseignante et siéger au conseil de classe à la fin du trimestre. La FCPE est également présente dans les Conseils d'Ecole et Conseils d'Administration. Ces derniers décident des orientations et de la gestion de l'établissement. Enfin, la FCPE représente les parents dans les

conseils de discipline, et aux commissions d'appel en cas de désaccord des familles avec l'orientation en fin de 6^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et 2nde.

Défendre des principes et des objectifs tels que la laïcité, la gratuité, le droit à la même qualité d'instruction pour tous, la santé, le respect des droits des élèves et des parents. Cette action est l'affaire de tous : elle doit être menée dans les établissements avec l'administration, au niveau départemental avec les autorités académiques et rectorales, au niveau national avec le Ministère de l'Education.

La principale force de la FCPE : le nombre de ses adhérents. Aussi, pour que nous puissions continuer à vous représenter au mieux, adhérez à la FCPE.

Elémentaire

Un service public pour une école citoyenne



Nos enfants, qui ont appris en maternelle à devenir élèves, doivent pouvoir attendre de l'école élémentaire l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires tout au long de leur scolarité et de leur vie : maîtrise de la langue, lecture, écriture, calcul, éducation scientifique, artistique, physique et sportive mais aussi la découverte du monde qui nous entoure par l'histoire, la géographie, et une langue étrangère. Outre l'enseignement de l'éducation civique, les élèves font l'apprentissage du vivre ensemble (égalité, reconnaissance, tolérance...).

Depuis cinq ans, la succession des réformes a remis en cause cette ambition, en centrant l'enseignement sur le lire-écrire-compter-obéir (socle commun) et en dégradant les conditions d'apprentissage : suppression de 2 heures et du samedi matin, abandon de la formation professionnelle des enseignants, non

respect des seuils d'effectifs par classe, évaluations CE1 CM2 visant des objectifs de fichage et de mise en concurrence des élèves et des écoles. En outre, les conditions d'accueil et d'accompagnement spécifiques qui favorisent la réussite de l'école pour tous ont été sacrifiées : accueil précaire des élèves handicapés, disparition des soutiens langue et lecture en Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et liquidation des équipes pluridisciplinaires d'aide spécialisée (RASED). Le nouveau ministre de l'Education nationale dit vouloir faire de l'école primaire une priorité et a annoncé son intention de remettre en cause certaines réformes (évaluations, formation des enseignants, ...). Mais au-delà de mesures d'urgence très insuffisantes pour cette rentrée, il faut impérativement refonder l'école en s'attaquant aux causes des inégalités sociales et scolaires.

Maternelle

Une école à part entière



L'école maternelle marque le début du parcours scolaire de nos enfants. Apprentissage, socialisation et acquisition du langage en constituent les missions fondamentales. C'est pourquoi l'école maternelle doit faire l'objet d'un important réinvestissement de l'Education Nationale.

Les effectifs doivent être réduits, alors qu'il n'est pas rare de voir des classes de 30 élèves, y compris en petite section.

Le réseau d'aide (RASED) doit être reconstitué pour permettre aux enseignants spécialisés de répondre pleinement dès la maternelle aux besoins des enfants présentant des difficultés : la prise en charge est en effet d'autant plus efficace qu'elle est plus précoce.

La maternelle porte des exigences pédagogiques spécifiques. Cette exigence doit se retrou-

ver dans le recrutement, la formation et le remplacement des enseignants.

L'âge de la scolarité obligatoire doit passer de 6 à 3 ans, ce qui garantirait la pérennité de l'école maternelle et les engagements de l'Etat à son égard. Elle devrait, pour les parents qui le souhaitent, commencer dès l'âge de 2 ans, avec des classes de tout-petits aux effectifs et au fonctionnement adaptés, comme cela se faisait il y a encore quelques années : le nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés est passé de 34,6 % en 1999 à 13,6 % en 2010. Or, les études montrent que la scolarisation précoce a des effets positifs significatifs sur la scolarité et réduit les inégalités.

Pour nous, parents, les 3 années de nos enfants en maternelle sont un moment privilégié pour apprendre à connaître le fonctionnement de l'école, puisque la relation parents-enseignant(e) y est encore quotidienne. A nous de commencer à y jouer pleinement notre rôle de parent d'élève !

DANS LE PRIMAIRE

La FCPE revendique :

- > Reconnaissance de l'école maternelle à part entière.
- > Possibilité de scolariser son enfant dès 2 ans.
- > Scolarité obligatoire dès 3 ans.
- > 15 élèves maximum en petite section, 20 en CP, 25 du CE1 au CM2.
- > Capacités d'accueil de qualité pour les élèves non francophones.
- > Accueil adapté des enfants en situation de handicap.
- > Davantage de maîtres que de classe dans toutes les écoles.
- > Des remplaçants formés en nombre suffisant.
- > Reconstitution et développement des RASED.
- > Un Agent Spécialisé d'Ecole Maternelle (ATSEM) par classe.
- > Respect des rythmes biologiques des enfants.
- > Arrêt du fichage des enfants et de leur famille.
- > Une visite médicale par an, dès la petite section de maternelle.
- > Accès sans condition à la restauration scolaire.
- > Conditions d'accueil satisfaisantes : locaux et mobilier adaptés.

POUR UNE LOI D'ORIENT QUI DONNE LES MOYENS À LA RÉUSSITE DE TOUS

Le ministre de l'éducation a engagé début juillet la consultation préalable à l'élaboration d'une loi d'orientation scolaire. Celle-ci doit définir les objectifs assignés à l'éducation nationale. Il est indispensable qu'elle définisse également les moyens de sa mise en œuvre. La FCPE appelle les parents à être acteurs à part entière de son élaboration en rappelant leurs exigences. (cf. www.refondonslecole.gov.fr)



HANDICAP OU LE DROIT À L'ÉCOLE

QUELLE QUE SOIT SA SITUATION

Les élèves en situation de handicap ne doivent pas être les premières victimes des restrictions budgétaires. La FCPE rappelle que le droit à la scolarisation de ces enfants affirmé dans la loi du 11 février 2005 n'est toujours pas effectif pour tous partout et que les moyens appropriés font défaut. La loi doit être appliquée. Cela implique, entre autre, des enseignants formés et l'accompagnement adapté auquel les enfants ont droit



SECTORISATION ET DÉROGATIONS

Affectation des élèves en fonction du lieu de résidence, dans des secteurs socialement hétérogènes, avec des moyens plus importants donnés aux établissements accueillant plus d'enfants en difficulté et limitation des dérogations à des critères précis (fratries...) : voilà les conditions pour assurer la mixité sociale, et l'enrichissement mutuel qui en découle.



DES ÉVALUATIONS À REVOIR !

Les évaluations ne doivent pas être faites en fin d'année, comme en CE1 et CM2, mais en début, afin de cerner les besoins des enfants. Il ne devrait pas y en avoir en grande section, où nous savons que nos enfants sont en cours d'acquisition des fondamentaux, et ne sont pas tous égaux... Le ministre a annoncé une remise à plat des dispositifs d'évaluation dès l'année prochaine, et la FCPE pèsera de tout son poids pour que les outils ne servent plus aux comparaisons mais soient utiles aux enseignants pour adapter leur pédagogie.

LE MIROIR AUX ALOUETTES DES RYTHMES SCOLAIRES

Après la suppression du samedi matin en 2008, le nouveau ministre annonce le retour en 2013 à la semaine de 5 jours en primaire. Le choix du mercredi matin ou du samedi matin serait laissé aux collectivités locales. Favorables aux 5 jours, nous demandons que l'Etat tranche nationalement, et en faveur du samedi. Il faudra être vigilants : les choix se feront-ils dans l'intérêt des enfants ou sur des considérations économiques ? Les 2 heures de classe supprimées seront-elles rétablies ? Comment seront adaptées les activités péri-scolaires, et avec quels tarifs ?

ATION NÉCESSAIRES

Comment s'articuleront les autres activités des enfants ? Quant au rythme annuel, au-delà de l'allongement des vacances d'automne dès 2012, le ministre tiendra-t-il compte de l'intérêt des enfants qui dicte d'alterner 7 semaines de classes avec 2 de vacances, et de réduire les congés d'été ?



DIFFICULTÉ SCOLAIRE

L'obsession des réductions budgétaires a conduit à supprimer presque totalement les dispositifs de traitement des difficultés scolaires (réseaux d'aide aux élèves en difficulté [RASED], classes d'adaptation [CLAD], enseignants supplémentaires Lecture, etc.), pourtant efficaces. De plus, les jeunes enfants sont scolarisés de plus en plus tard faute de places, et partout le nombre d'élèves par classe atteint des records, ce qui ajoute des difficultés et ne permet plus aux enseignants de les traiter à la racine. Au total, combien d'enfants dans l'impasse, de scolarités brisées, de parents dans le désarroi ? Il est vraiment nécessaire d'investir dans la réussite de tous : c'est l'avenir de nos enfants et du pays qui est en jeu !

LA FORMATION DES ENSEIGNANTS : UNE RÉFORME NÉCESSAIRE

Depuis 2 ans, la formation initiale des enseignants a été supprimée au prétexte que le recrutement est effectué à bac + 5 au lieu de bac + 3. Aujourd'hui force est de constater l'échec de cette réforme, de l'aveu même des concernés. Pire, on observe une chute des

vocations. Le nouveau ministre propose de mener une réflexion avant réforme. La FCPE s'y engage pour défendre un enseignement de qualité.

FICHÉS !

Savez-vous que nos enfants sont aujourd'hui fichés depuis la maternelle ? Pour l'Education Nationale « Base-élèves est un outil qui nous sert afin de détecter, notamment, les enfants non inscrits... » Entre autres... Base Elèves, et ses suites dans le secondaire (RNIE et LPC), contiennent des éléments de la scolarité (bulletins de notes, etc.), de l'orientation, et pourront servir à Pôle Emploi et aux futurs employeurs. Une récente jurisprudence (TA Bastia, 14/6/12) permet aux parents de s'opposer à un tel fichage, en utilisant le droit d'opposition.

DISTRIBUTION D'ORDINATEURS

à partir de cette année un ordinateur portable sera remis à chaque élève de 6ème pour la durée de sa scolarité au collège, à l'initiative du Conseil général, et sur son budget. C'est un effort important en faveur de la maîtrise de l'informatique et de l'égalité d'accès à ces technologies.

Mais les parents se posent de nombreuses questions : A quel point sera-t-il exploité ? Remplacera-t-il les manuels ? Les profs adapteront-ils leurs pratiques pédagogiques ? Les ordinateurs resteront-ils à la maison ou subiront-ils les allers-retours et les jeux turbulents des enfants ?



Une rentrée sur les dents dans le Val-de-Marne

Depuis 20 ans la santé bucco-dentaire des enfants et des adolescents est une des priorités du Département. Si près de 83% des enfants de 6 ans ont une bonne santé bucco-dentaire, les problèmes se concentrent sur les familles qui cumulent les difficultés. C'est pourquoi cette année, les enfants âgés de 3-4 ans des écoles maternelles en ZEP auront un bilan de santé organisé par la PMI départementale, afin de déceler notamment les enfants à risque carieux et favoriser la pose de vernis fluoré. Par ailleurs, en lien avec les villes ayant signé une convention avec le Département, des actions seront menées en grande section pour un brossage quotidien à l'école. Les messages de prévention seront poursuivis en CP et en CM1, en partenariat avec MT'Dents, comme la surveillance des bouches des enfants en CE1.

Les adolescents ne sont pas absents de ce programme, en lien avec le programme nutrition/santé du Conseil général et les infirmiers scolaires. Après le succès des Rallyes informatiques l'an dernier en 6ème, il sera proposé une nouvelle animation aux élèves de 5ème autour de l'innovation en santé bucco-dentaire.

Contact : mbd-dis@cg94.fr



Jeunes majeurs et familles sans papiers : Valls peut et doit faire beaucoup mieux

Dix années de Sarkozysme en matière d'immigration laissent des traces, et visiblement le courage politique nécessaire pour s'en démarquer n'est pas au rendez-vous. En lieu et place d'une nécessaire refonte du CESEDA¹, l'essentiel des mesures du gouvernement prendra la forme de circulaires et non de lois. Dès la rentrée de septembre la FCPE sera partie prenante des mobilisations pour exiger que la loi change.

¹ Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile



Collège

Redonner toute son ambition éducative au collège unique

Le collège constitue la base de l'enseignement du second degré. Il doit dispenser un haut niveau de connaissances et de culture générale pour tous, permettant en particulier une orientation choisie et non subie à l'issue de la 3^{ème}.

C'est le principe du collège unique qui a été mis à mal ces dernières années, car inscrit dans une logique de mise en concurrence, de sélection et d'élimination du droit à un haut niveau d'études pour tous, avec la multiplication de dispositifs de pré-orientation et de sortie anticipée du système scolaire.

D'unique, le collège est devenu inique !

Le rétablissement d'un véritable collège pour tous doit constituer un des objectifs de la nouvelle loi d'orientation scolaire en cours d'élaboration. Cela induit des moyens, en particulier dans les quartiers socialement les plus défavorisés. Plus faibles effectifs dans les classes, remplacement effectif des enseignants, travail

en classes dédoublées, nécessitent plus d'enseignants, avec une solide formation professionnelle pour travailler avec des jeunes entrant dans l'adolescence. C'est aussi l'augmentation indispensable du nombre des surveillants, conseillers pédagogiques, documentalistes, infirmiers et médecins scolaires, personnels administratifs !

Combattre les inégalités sociales, première cause d'échec, signifie aussi une véritable gratuité de la scolarité au collège, incluant les sorties et voyages pédagogiques qui pèsent souvent lourdement sur le budget des familles. Les collèges doivent donc disposer d'un budget pédagogique suffisant. L'augmentation du nombre et montant des bourses, des fonds sociaux sont aussi une mesure incontournable.

Un vaste chantier est ouvert, auquel il est indispensable que les parents d'élèves participent pour permettre sa réussite et la prise en compte de leurs légitimes exigences !



Lycée

Réforme du lycée : acte 3 d'une réforme catastrophique

La dernière année de la réforme du lycée se met en place à la rentrée. Les effets dévastateurs ont été visibles lors de la rentrée 2011 avec la disparition de l'histoire en terminale S et la suppression de certaines options peu choisies. En parallèle, les lycées professionnels n'ont pas été épargnés : la réforme du BEP a en effet conduit trop d'élèves à l'échec. Dans la voie technologique, les modifications de programmes prévues sous le gouvernement précédent s'apparentent à du bricolage où fusionnent certaines séries. La disparition de dédoublement en travaux dirigés, en langues vivantes, sont les conséquences de cette politique.

Les premières annonces du nouveau gouvernement, comme le retour de l'histoire en terminale, sont un début mais les créations de postes ne reviennent en rien sur les saignées successives en suppressions de postes subies par les lycées ces dernières années.

La loi d'orientation annoncée par le gouvernement devra intégrer cette donnée fondamentale pour la réussite de tous les élèves. Les classes passerelle entre l'enseignement professionnel et technologique doivent être remises en place, les postes supprimés restitués. Le retour des mathématiques en 1^{ère} L, le retour de l'épreuve d'histoire en terminale sont des nécessités pour permettre aussi au lycée de retrouver une cohérence dans les apprentissages. Au-delà des questions d'apprentissage, n'oublions pas la nécessité des postes d'assistants d'éducation, de médecins et infirmiers scolaires, qui sont aussi la cheville ouvrière de la réussite au lycée. Oui, une vraie réforme du lycée est nécessaire mais elle ne se fera pas sans moyens humains et financiers importants... C'est un enjeu de société car à l'horizon 2025, les sociétés post-industrielles auront besoin de davantage d'étudiants formés à bac+3, et la France ne doit pas rater ce virage.

DANS LE SECONDAIRE

La FCPE revendique :

- > 25 élèves maximum par classe au collège, 30 au lycée.
- > Constitution de sections hétérogènes et suppression des classes de niveau.
- > Langues et disciplines expérimentales en petits groupes.
- > Choix complet d'options accessibles partout sans critères de sélection.
- > Classes passerelles à effectifs réduits.
- > Davantage de personnels qualifiés pour faire des établissements scolaires de véritables lieux de vie pour les jeunes (CPE, surveillants, assistants sociaux, psychologues, infirmiers, ...).
- > Remplacement immédiat des enseignants absents dans le même enseignement.
- > Davantage de conseillers d'orientation pour aider les jeunes à construire leur projet.
- > Abandon du Livret Personnel de Compétence.
- > Arrêt du fichage des jeunes et de leur famille.
- > Respect des jeunes et reconnaissance de leurs droits.
- > Scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.



RENTÉE 2012
LE CONSEIL GÉNÉRAL ÉQUIPE
TOUS LES COLLÉGIENS
DE 6° D'UN ORDINATEUR
PORTABLE

3994 Coût d'un appel local depuis un poste fixe
cg94.fr



Bulletin d'adhésion FCPE Val-de-Marne 2012-2013

NOM du père, de la mère, ou du tuteur légal

Prénoms

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Portable :

Email (perso. de préférence) :

	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant
nom et prénom de l'enfant				
date de naissance				
établissement fréquenté				
classe fréquentée à la rentrée				

ADHÉSION (une adhésion par famille)

- cotisation de solidarité 51 €
 18 € après réduction d'impôt
 Incluant l'abonnement à «L'École et les Parents»
- cotisation : 18 €
 incluant l'abonnement à «L'École et les Parents»
- Je ne souhaite pas recevoir
 «L'École & les parents» je déduis 1 €
 (revue départementale – 4 numéros)
- don : €
 Un reçu fiscal vous sera envoyé par le CDPE
 après la réception de votre règlement

JE DÉSIRE PARTICIPER AUX ACTIVITÉS

- Conseil local FCPE
- Candidat(e) au Conseil d'école (maternelle, élémentaire)
- Candidat(e) au Conseil d'administration
 (collège, lycée, lycée professionnel)
- Délégué(e) au Conseil de classe

Si vous avez des enfants dans plusieurs établissements, réglez votre adhésion au conseil local de votre choix. Afin de vous faire connaître, retournez un bulletin au conseil local de chacun de vos enfants, en précisant celui où vous avez adhéré.

CDPE Val-de-Marne
 8 rue de la Commune 94800 Villejuif
 tél. : 01.46.77.01.01
 E-m@il : fcpe94@wanadoo.fr
 Site : www.fcpe94.org

ABONNEMENTS (Tarifs réservés aux adhérents FCPE)

- «La revue des Parents»
 revue nationale (6 numéros) 3.35 €
- «La Famille et l'école» revue nationale
 (20 lettres + 2 cahiers) 12.96 €

Bulletin à remettre au conseil local
 ou à défaut au Conseil départemental FCPE

